

# **Arrêté du 03/08/18 modifiant l'arrêté du 3 mars 2017 fixant le modèle national de demande d'enregistrement d'une installation classée pour la protection de l'environnement**

(JO n° 179 du 5 août 2018)

---

NOR : TREP1817475A

## **Vus**

Le ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles R. 512-46-1 et suivants ;

Vu les observations formulées lors de la consultation publique réalisée du 25 octobre au 16 novembre 2017 inclus en application de l'article L. 123-19-1 du code de l'environnement ;

Vu l'arrêté du 3 mars 2017 fixant le modèle national de demande d'enregistrement d'une installation classée pour la protection de l'environnement ;

Vu l'avis du Conseil supérieur de la prévention des risques technologiques en date du 21 novembre 2017,

Arrête :

## **Article 1er de l'arrêté du 3 août 2018**

Pour la demande d'enregistrement prévue à l'article R. 512-46-1 du code de l'environnement, le formulaire CERFA N°15679\* 01, mis à disposition sur le site internet <https://www.service-public.fr/>, est modifié conformément aux annexes I et II du présent arrêté.

## **Article 2 de l'arrêté du 3 août 2018**

Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur le lendemain du jour de sa publication.

## **Article 3 de l'arrêté du 3 août 2018**

Le directeur général de la prévention des risques est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 3 août 2018.

Pour le ministre d'Etat et par délégation :

Le directeur général de la prévention des risques,

C. Bourillet

---

**Source URL:** <https://aida.ineris.fr/reglementation/arrete-030818-modifiant-larrete-3-mars-2017-fixant-modele-national-demande>